

# Le Journal du Côté d'Aime

Février 2015



Bulletin municipal n° 12

1er semestre 2015

## Sommaire

- Édito du maire P°1
- Agents Techniques P°2
- Aménagement du cimetiere P°3
- Travaux P°4
- Préfecture de Savoie P°5
- Les enfants de l'école à la mairie P°6

- Commémoration 14-18 P°7
- Ramassage de sapin P°8
- Fête du Paché / Club de L'Amitié P°9
- Goûter de Noël / Crèche à Lolo P°10
- Les 300 ans de L'église P°11-17
- On n'a pas tous les jours 100 ans P°18
- Marché du Jeudi P°19
- Maisons et Potagers Fleuris P°20
- Activités Périscolaire P°21
- État civil P°22



*En ce début d'année 2015, je vous souhaite au nom de tous les élus et du personnel communal, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé ainsi qu'à tous vos proches.*

## Édito du Maire

**Après 9 mois de mandat, toute l'équipe municipale a pris ses marques et ses responsabilités pour la gestion de notre commune, bien que nous soyons restés 12 conseillers sur 15 élus.**

- René LUISET, 1<sup>er</sup> adjoint, a en charge les employés des services techniques, la gestion des bâtiments communaux, la forêt et les dossiers spécifiques. Il siège également à la Communauté de Communes et à l'Association des Pays de Tarentaise Vanoise.

- Freddy BUTHOD-GARÇON, 2<sup>ème</sup> adjoint, s'est plongé dans l'urbanisme ; instruction des permis de construire, demandes de travaux et contrôle de l'application du PLU.

Il est aussi délégué à la Communauté de Communes et à l'Association des Pays de Tarentaise Vanoise.

- Charles BOUZON, 3<sup>ème</sup> adjoint, s'occupe de toute la gestion des travaux, demandes de devis, contrôle et suivi des chantiers.

- Martine HOËN, 4<sup>ème</sup> adjoint, s'investit dans les affaires scolaires (notamment pour la mise en place des rythmes scolaires) et dans le domaine social avec le CCAS.

Pour 2015, nos objectifs sont soumis à des exigences financières qui sont de plus en plus impactées par le désengagement de l'Etat en matière de dotations et subventions.

Une réflexion importante est prévue pour toutes les communes du canton quant à la mutualisation des moyens humains et matériels pour générer des économies face aux restrictions budgétaires imposées par l'Etat.

A l'avenir les dotations de l'Etat seront versées en fonction du coefficient de mutualisation que les communes auront réalisé avec la Communauté de Communes, notamment :

- création de services communs (transport, tourisme, cantines scolaires, garderie...)

Des transferts de compétences seront possibles : entretien des cours d'eau, des bâtiments, des réseaux, assainissement, eau potable, urbanisme, personnel municipal.

**Notre tâche à tous, va s'avérer complexe et difficile pour à la fois maintenir un équilibre financier et garder la maîtrise des décisions de notre commune.**

**En conclusion, un grand challenge nous attend pour les années à venir et il est important de le relever pour préserver les intérêts et l'avenir de tous nos citoyens.**

Le Maire,  
Daniel RENAUD

# Bilan annuel de l'activité des agents techniques

Mon périmètre de compétence d'élu de la commune de La Côte d'Aime, englobe le suivi et l'animation des agents techniques.

En concertation avec l'équipe, nous avons mis en place un planning hebdomadaire, pour la planification des travaux. Des rencontres informelles et régulières permettent à chacun de s'organiser pour plus d'efficacité. Activité permanente Celle ci est conditionnée par la saisonnalité.

Ce sont les travaux récurrents qui servent de fil rouge tout au long de l'année.

## Activité permanente

Celle-ci est conditionnée par la saisonnalité. Ce sont les travaux récurrents qui servent de fil rouge tout au long de l'année.

- **Au printemps**, nous trouverons les travaux de nettoyage des voiries et espaces verts. La remise en état des chemins communaux. La remise en service des captages d'eau pour l'estive, le démarrage de la pico centrale (qui sera en service pour la saison 2015) et du refuge de la Balme.

- **A l'été**, le fleurissement de la commune, la fauche des espaces verts, les manoeuvres pour l'irrigation.

- **L'automne**, ce sont l'entretien des réservoirs, des ruisseaux dont la compétence est restée communale.

- **L'hiver**, l'activité est conditionnée par le déneigement.

Transverse aux saisons, ce sont tous les travaux d'entretien des bâtiments communaux, les interventions sur nos réseaux d'eau (installation de chambres à vannes), les incidents de toute nature.

**Faits marquants :** Je vous présente, pour l'année 2014 les points marquants de cette activité qui permet à la commune d'économiser des ressources financières en s'externalisant pas ces travaux.

- Nettoyage de la voûte de la chapelle St Etienne à Montméry (économie de 1700 euros).

- Réalisation d'une terrasse pour le refuge de la Balme (économie de 5000 euros)  
Réalisation d'abris bus aux Villard (économie de 3000 euros).



- Construction d'escaliers pour valider les issues de secours au chalet des plans d'en Bas (économie 3000 euros).

Le conseil municipal remercie les agents techniques de la commune pour leur disponibilité et leur dévouement, au service de nos concitoyens.

René Luiset  
Adjoint en charge du service technique

## Aménagement du cimetière

La création d'un nouvel espace cinéraire met à la disposition des familles trois columbariums. A cette occasion, le règlement intérieur du cimetière a été révisé.



Les travaux de rénovation et d'entretien du cimetière se poursuivront sur plusieurs années en fonction des budgets disponibles (acquisition foncière, réfection des allées, jardin du souvenir...).

Le conseil municipal remercie les familles concernées par ces travaux pour leur collaboration.

René Luiset  
*Adjoint en charge du dossier*

# Des travaux à La Côte !

Deux opérations d'importance ont été menées à bien cette année.

## Parking du chef lieu

Vous avez certainement remarqué la création d'un nouveau parking en face de la mairie, sous la route départementale. Ce dernier d'une contenance de 16 places est le bienvenu. Il évitera les stationnements toujours dangereux sur la route départementale lors des diverses manifestations sur la place de la mairie, à la salle des fêtes ou lors des cérémonies à l'église.

Le coût de l'opération s'élève à 99 390 euros, sous maîtrise d'œuvre d'Altitude VRD.



Crédits Photos : Air Drone Savoie

## Réfection de la cour de l'école

L'installation d'un tableau numérique et un espace de récréation entièrement rénové ne peuvent que contribuer à l'épanouissement des petits Côtérains scolarisés à l'école du Villard.

Le coût pour la réfection de la cour de l'école s'élève à 36 000 euros sous maîtrise d'œuvre de la commission travaux.



Crédits Photos : Ar Drone Savoie



PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction Départementale des Territoires

Service environnement eau forêts  
unité forêt chasse milieu naturel

Affaire suivie par : Anne LENFANT

Tél. 04.79.71.72.05

Fax 04.79.71.74.48

Courriel : anne.lenfant@savoie.gouv.fr

Chambéry, le 08 décembre 2014

Le directeur départemental des territoires

à

- Mesdames et Messieurs les Maires  
des communes de Savoie  
- COFOR

Objet : Coupe en forêt privée ou en forêt communale non soumise au régime forestier  
Référence : AL/PM 14.645  
:\S873-01\doctiers\foret\reglementation\Coupes Courrier\2014\_11\_26\_coupe\_rappel\_regle\_COFOR.odt  
P.J. : Arrêté préfectoral du 13 octobre 2006.

Le service environnement, eau, forêts de la direction départementale des territoires de la Savoie est fréquemment alerté de la réalisation d'importantes coupes rases en forêt privée sur le département.

Cette situation me conduit à vous rappeler, en tant que propriétaire forestier, le régime réglementaire applicable à la réalisation des coupes de bois en forêt privée ou en forêt communale non soumise au régime forestier. Vous pourrez également renseigner les propriétaires forestiers par le biais notamment de votre bulletin municipal.

Ce régime résulte de l'application de l'arrêté préfectoral n° 2006-326 du 13 octobre 2006 pris en application des articles L124-5 et L124-6 du code forestier (antérieurement articles L9 et L10).

En Savoie, sont ainsi soumises à **autorisation préfectorale préalable**, après avis du CRPF, toutes **les coupes d'un seul tenant** réalisées dans les forêts non dotées d'un document de gestion durable et prélevant **plus de 50 % du volume des arbres de futaie sur pied sur une surface égale ou supérieure à 1 ha**. Sont notamment concernées les coupes rases de futaie et de taillis sous futaie.

En Savoie, la personne pour le compte de qui **une coupe rase de plus de 5 000 m<sup>2</sup> dans un massif boisé de plus de 4 ha** a été réalisée (c'est-à-dire l'acheteur de bois ou, à défaut, le propriétaire) est tenue, à défaut de régénération satisfaisante, de prendre dans un délai de 5 ans toutes les dispositions nécessaires au renouvellement des peuplements.

Je vous rappelle également que le défaut d'autorisation de coupe est passible d'une amende de 20 000 € par hectare parcouru par la coupe pour les deux premiers hectares et de 60 000 € par hectare supplémentaire (article L362-1 du code forestier) et que le fait de ne pas respecter les dispositions de l'article L124-6 du code forestier concernant la reconstitution après coupe est puni d'une amende de 1 200 € par hectare exploité.

Une réflexion est en cours actuellement pour réviser les seuils de surface indiqués ci-dessus. Je ne manquerai pas de vous informer des éventuelles modifications.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement qui vous serait utile.

Pour le directeur départemental des territoires et par délégation,  
le chef du service environnement, eau, forêts

Laurence THIVEL

# Visite de la Mairie par les élèves de CE1 - CE2 - CM1 - CM2

Le 4 novembre 2014, à la demande de Stéphanie Soulié, nouvelle directrice de l'Ecole du Villard de La Côte d'Aime, les enfants sont venus visiter la Mairie et rencontrer à la fois les membres du conseil et les agents communaux.

En grande délégation accompagnés de leur maîtresse, les enfants sont montés à pied de l'école. Arrivés à la Mairie, ils ont tout d'abord été accueilli par Christiane Chenal (secrétaire), Rachel Montmayer (secrétaire générale), René Luiset (1er adjoint) et Martine Hoën (4ème adjointe), puis le Maire, Daniel Renaud, retenu par une réunion les aura rejoint un peu plus tard dans l'après midi.

Grand nombre de questions avaient été préparées par les élèves et à tour de rôle chacun fût questionné sur les tâches qui lui incombait. C'est avec beaucoup de joie, de sérieux et d'intérêts que les enfants ont notés tour à tour les réponses à leurs questions.

Une visite des lieux leur a été faite, les bureaux, le cadastre, la salle du conseil, et sans oublier les locaux municipaux, Bibliothèque, Salle des fêtes, etc... Pour clore cet après midi studieux, un goûter offert par la commune fût partagé dans la salle du conseil.

En redescendant, les enfants ont fait une halte au monument aux morts afin de découvrir le lieu où ils ont tous prévu de se rendre pour les commémorations du 11 novembre !

**Martine HOËN**  
Adjointe en charge des affaires scolaires

## Visite de la Mairie par des élèves

« La classe des ce1, ce2, cm1, cm2 est allée visiter la mairie le mardi 4 novembre après-midi.

Les élèves ont posé des questions au maire et aux employés de la mairie.  
La mairie a offert un goûter que les élèves ont apprécié. »

Article écrit par les élèves de la classe des CE1 et CE2



Les élèves de la classe de Stéphanie

# La Commémoration du 11 Novembre

**Comme un clin d'oeil pour remercier toutes les personnes qui se sont déplacées pour commémorer ensemble le 11 novembre, le soleil s'est montré généreux !**

*Une grande assemblée s'est formée autour du monument, pour écouter avec attention la lecture faite par Daniel Renaud, Maire de La Côte d'Aime, du message du secrétaire d'état des anciens combattants et de la mémoire.*



*S'en est suivi une allocution d'André Silvestre, Président des anciens combattants de La Côte d'Aime.*



*Cette année, pour le plus grand plaisir de tous, les enfants de l'école accompagnés de l'équipe enseignante ont lu tour à tour des lettres de poilus. Ils ont ensuite énoncé un à un les noms inscrits sur le monument aux morts suivi pour chacun d'un « Mort pour la France » annoncé par les élèves.*

*La cérémonie a été clôturée par la pose de colombes fabriquées par les écoliers sur le pourtour du monument, et comme un bouquet final la chorale de l'amitié de La Côte d'Aime a interprété « La Madelon de la Victoire » et « Vienne, Vienne la Colombe ».*



*Le vin d'honneur servi à la salle des fêtes aura donné l'occasion, de retrouver petits et grands dans une ambiance festive et chaleureuse!*

**Martine HOËN**  
*En charge des cérémonies*





## Ramassage de Sapins de Noël

Le samedi 29 novembre a eu lieu le ramassage des sapins de Noël, organisé par le Syndicat d'Initiative avec l'autorisation d'Anthony De-Righi, l'agent technique forestier de l'O.N.F.



*Sur les conseils de Bruno, l'ancien garde forestier, une quinzaine d'enfants aidés de leurs parents se sont lancés à la recherche de leurs sapins (en vérité épicéa)*

*« Bruno allant d'un groupe à l'autre pour aider chacun à faire le bon choix sans nuire à la forêt. Vers 11h, nous nous sommes tous retrouvés au lieu dit la Fougère pour la photo avec les sapins et quelques branches, heureux de cette matinée où tout c'est bien passé. Vu l'ambiance et la convivialité, le Syndicat d'Initiative proposerait au printemps une journée pour les enfants afin de nettoyer un coin de forêt, d'élaguer quelques arbres ou de reprendre un chemin...bien sûr en compagnie de leurs parents ! Les enfants aiment la forêt, ils y sont heureux»*

Cette journée serait peut-être une opportunité pour qu'ils soient en contact avec la nature dont nous aurons de plus en plus besoin, pour cela le S.I. vous recontactera en temps voulu.

## Fête du Paché

**La fête du Paché est devenue une grande tradition locale et pour cette 14<sup>ème</sup> année, les organisateurs ont reconduit cette merveilleuse soirée le samedi 29 novembre.**

Afin de mieux gérer le repas et l'animation le nombre de personnes s'est limité aux habitants de la Côte d'Aime et de Valezan. C'est sous l'égide du ski club de ces deux communes et des vigneronns locaux qu'est organisée cette soirée.



Le Paché de tous les vigneronns présents est offert aux convives qui sont invités à apporter les desserts, quant aux organisateurs, ils se chargent du repas et de l'animation. Cette année au menu : Soupe trempée et pot au feu, cuisinés comme toujours par Maurice Collomb de Valezan. La partie musicale a été assurée par deux accordéonistes du groupe « Tarentaise d'autrefois » de Doucy.

Une participation financière est demandée au bon vouloir de chacun à la fin de la soirée. Des chants et sketches en patois de la Côte d'Aime sont venus compléter cette fête. Cette soirée est, et restera, sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur. Toutes les personnes résidentes dans ces deux communes peuvent y participer.

Enfin, il faut savoir que le mot « paché », nom que nous donnons à notre vin local, signifie en patois le nom du « tuteur du cep de vigne en forme de gobelet ». Longue vie à cette manifestation en espérant que le Paché continue à couler pour permettre également de protéger nos vignobles des friches.

Gilles Girard  
Président du ski club et organisateur de la Fête du Paché.

## Tous à la Forme !

**Les sorties de la forme au Club de l'amitié on connaît !!!**

Que ce soit raquettes ou randonnées pédestres, nombreux sont ceux y ayant déjà participé. Elles permettent de découvrir les merveilleux paysages que nous offre la Savoie.

Organisées par les différents clubs des aînés ruraux de notre département et bien encadrées par les responsables de la forme, ces rencontres sont toujours des moments de convivialité et de détente très appréciés.

A leur tour le club de l'amitié et ses responsables vont accueillir tous les amoureux de la montagne sur deux jours. Le mardi 24 février les clubs de Tarentaise, Beaufortain et Bauges découvriront nos montagnes et le jeudi 26 ce seront ceux de Maurienne, région Chambérienne et avant Pays Savoyard.



C'est en raquettes qu'ils vont parcourir les paysages Côterains, jusqu'au chalet du Mont Rosset pour les plus aguerris, Foran et les Fours pour les autres, quant au promeneurs, après une petite marche dans nos villages, ils pourront visiter la fruitière, l'église et autre curiosité de la commune, avant que tout le monde se retrouve à la salle des fêtes autour d'un repas chaud.

**Bien sûr la neige et le soleil seront les bienvenus afin de donner à ces journées tout l'éclat qu'elles méritent.**

Le Club de l'Amitié

## Gôûter de Noël

80 personnes ont répondu à l'invitation du Centre Communal d'Aide Social (CCAS) de La Côte d'Aime dimanche 7 décembre pour partager le goûter de Noël.



Accueilli par Daniel Renaud, le maire et les membres du (CCAS) chaque convive aura pris place dans la salle des fêtes. L'animation fût orchestrée par Pasa! Revers qui aura fait danser toute cette assemblée au rythme du madison, tango, rock, etc...

Après l'interprétation des traditionnels chants de Noël par la chorale de l'Amitié, les bûches et les bulles ont été servis. Les personnes de 70 ans et plus ont toutes reçues un colis de Noël. Le soleil se couchant, c'est avec joie, et en se donnant rendez-vous pour les voeux du maire le 17 janvier, que chacun s'en est allé la tête remplie de bons souvenirs de cet après midi Côtérain !!!

Un grand merci à tous les bénévoles qui se sont énormément impliqués pour que cette fête soit une réussite ! Les courses, les colis, la mise en place, le service.

**Et un merci tout particulier aux jeunes filles de La Côte qui sont venus servir avec un sourire radieux et avec beaucoup de sérieux !**

Martine HOËN  
En charge du CCAS

## La Crèche à Lolo

Chaque année pour Noël à Montméry, Laurent REGNAULT nous fait profiter de sa crèche.

Ne cherchez pas de santon, ni d'âne ou de boeuf, non !! Lolo Guyver, génial touche à tout, crée un espace devant sa maison avec un thème différent.



Cette année c'est une station "Comme en face" qui est créée, remontée mécanique, skieurs et pingouins patineurs, branches de sapin, etc...

Merci pour cette originalité !  
BGF

# Les 300 ans de L'église

La création de la paroisse de la Côte d'Aime et les 300 ans de l'église.

*introduction : avant 1714 la Côte est une série de hameaux qui constituent le "quartier de la Côte" paroisse d'Aime, quartier qui élit ses syndics et leurs conseillers qui ont autorité et responsabilité de la gestion dudit quartier durant un an.*

Le quartier de la Côte, paroisse d'Aime : C'est un quartier de quartiers

- Celui de Mt Rosset avec le Villard pour l'alpage, Beguevey, Pierrolaz, Pré Girod, Les Moulins
- Celui de la Balme avec la Combaz et la Siaz, Pré Bérard et la Bergerie
- Celui de Montméry avec la Grangette et le Verney

communauté de villages = dispersion, intérêts divergents = litiges et procès fréquents

*L'abbé Marius HUDRY mentionne les requêtes de Montméry pour accéder aux alpages de Mony Rosset et la Balme aux 17e et 18e siècles, toujours rejetées sur la base de l'acte d'albergement de 1442 par le duc Louis de Savoie, et le procès de 1761. Le dernier litige au XXe aboutira à la mise en commun que Montméry paiera cher.*

En fin 17e tous les hameaux s'accordent pourtant pour s'affranchir du curé et de la paroisse d'Aime (Aime, Revers, Tessens, la Côte) et constituer une paroisse à part entière.

A - la création de la paroisse de la Côte d'Aime et les 300 ans de l'église (une bonne partie des textes vient de l'abbé Joseph Amédée PLASSIARD)

La paroisse de la Côte d'Aime est créée le 25 mars 1714. Mais pour y parvenir, ce fût un long chemin.

L'église d'Aime construite entre 1675 et 1681 a été bâtie aux frais des quatre quartiers. Chaque quartier avait sa propre entrée : Aime et le Revers, le grand portail, la Côte, la porte à l'est dite « porte des coterains » ; à Tessens, celle de l'ouest dite « porte des Tesseraïns », aujourd'hui murée.

A l'église d'Aime, chaque quartier participe à la gestion de l'église ainsi qu'aux travaux éventuels proportionnellement à ses habitants. Tous les papiers concernant l'église d'Aime sont conservés dans un coffre avec 3 serrures, une pour Aime et le Revers, une pour Tessens et une pour la Côte. Le procureur de l'église d'Aime ne pouvait prendre un document dans le coffre sans que les procureurs des autres quartiers ne soient présents et vice-versa. Ce coffre se trouve aujourd'hui au Musée St Sigismond à Aime.

Les relations entre le quartier de la Côte et le reste de la paroisse ne devaient pas toujours être au beau fixe.

Le 25 janvier 1688 les chapelles de la Côte sont déclarées interdites par Monseigneur François Amédée MILLIET de CHALLES, archevêque de Tarentaise car les coterains n'ont pas payé leur part de la nouvelle statue de Notre Dame réalisée par le sculpteur, honorable Antoine BURGO, pour mettre au dessus de la porte d'entrée de l'église d'Aime. Ce n'est pas celle qui y est aujourd'hui car elle a brûlé en 1793. Les syndics de la Côte nouvellement élus se reportent sur les anciens syndics et leur réclament le payement. Il faut savoir qu'à l'époque, les syndics géraient la commune sur leurs propres deniers. Les anciens syndics se déclarent d'accord de payer s'ils l'ont promis, mais comme personne ne leur a demandé leurs avis au sujet de la statue, ils disent qu'ils n'ont rien à payer.

Je ne connais pas la suite, mais les coterains sont certainement passés à la caisse vu la gravité de la sanction de l'archevêque.

## Les 300ans de L'église

25.1.1688 Acte de sommation et proteste pour les modernes scindics du quartier de la Costaz .... à hon.tes Aymé PERROD et Jean Baptiste fils de fû Pierre SILVESTRE precedents scindics du dit quartier l'année demiere ont iceux requis amiablement et en tant que de besoin ... qu'ils ayent à payer et delivrer promptement et dans le jour la part afferante à payer par la communauté du dit quartier du prix de la figure de N.re Dame qui a esté faite par hon.ble Antoine BURGO maitre sculleur pour mettre sur la grande porte de l'eglise par. du dit Aime ..... à forme des decrets de monseigneur l'ills.me a eux cy devant signifiez par lesquels toutes les chapelles du dit quartier de la Costaz ont esté declarées interdites des cejourd'huy faute du dit payement ... lesquels interpelez ont fait réponse qu'ils sont prests de payer leur part de la dite figure en cas qu'ils l'ayent promis et qu'il en conste par un prixfait qu'ils en ayent donné au dit sculleur conjointement avec les autres scindics de la paroisse pardevant un notaire public ; mais comme ils n'ont jamais esté apellés pour donner aucun prixfait pour ce sujet, ils protestent de ne rien devoir .... fait proche le cimetièrre du dit Aime

fol.16 (ADS 6E 1671 Me Barthélemy CROSAZ notaire)

La volonté de séparation :

« Le 7 septembre 1700, alors que Jacques PELLICIER, Pierre BUTOD-GRANJEAN, Vuillerme PERONNIER-BARRAL étaient sindics, furent nommés procureurs Louis PLASSIARD, Guigue COLLOMB, Aimé PERONNIER-BARRAL, Pierre BUTHOD-CHABOD, à la charge de commander à tous ceux du quartier de la Côte de travailler pour ramasser tous les matériaux nécessaires, pierres, louses, charbons, ... pour l'édifice et la construction d'un nouveau choeur de la nouvelle église paroissiale qu'ils sont en voie de faire bâtir de neuf au village de Pierrolaz, comme aussi de faire le creux pour sa fondation, emporter la terre, les déblais et toutes autres choses qui pourraient les empêcher de bâtir l'église ; à ces procureurs,

les comuniers promettent de travailler et obéir ponctuellement tous les jours qui leurs seront ordonnés, sous peine de 18 sols d'amende pour chacun et chaque jour qu'ils auraient manqué, amende qui sera versée à la fabrique de la nouvelle église ; chaque soir, les procureurs tiendront registre de tous les travailleurs ; ils pourront intenter un procès pour ceux qui refusent obéissance .... »

Les côterains ont donc nommés des procureurs chargés de commander la construction de l'église sur l'emplacement de la chapelle St Laurent bien avant la constitution réelle de la paroisse.

A cette époque, la Savoie est quasiment en permanence en guerre avec la France, de 1690 à 1696 puis de 1700 à 1711. De plus, les hivers sont longs et froids ce qui n'arrange rien. C'est une période de grande misère pour beaucoup. Notamment en 1709 dont l'hiver est catastrophique. La famine s'ajoute aux grands froids. A Paris, la température descend à -26 et reste pendant 10 jours à -10 degré. Record jamais égalé depuis. Il y a après de un million de morts en France. En Savoie, on résiste mieux au froid mais la famine sévit. On trouve de très nombreux actes de reconnaissance de dettes pour l'achat de blé.

29.5.1709 Oblige en faveur de Me Louis Henry CROSÉ praticien de la ville d'Ayme contre Jaques fils de fû Jaques PLASSIARD de la Grande Bergerie, par. du dit Ayme de 15 bichets de seigle .... appliqué à l'entretien et subsistance de luy et de sa nombreuse famille attendu les legeres prises survenues ces années demieres et la cherté du grain qui est à present à cause des guerres .... fol.93v (6E 1726 Me Nicolas ARNOLLET notaire)

En France le prix du blé est 10 fois plus cher qu'à la normale.

Afin d'éviter la spéculation sur le grain, un relevé d' « État des grains, farines et personnes » est réalisé dans toute la Savoie. J'ai fait le relevé de l'ensemble du canton. Celui d'Aime est daté du 20 avril 1709.

## Les 300ans de L'église

Il est réalisé par Me Nicolas BRUNET notaire et vice-chatelain d'Aime.

De nombreuses familles n'ont plus rien à ce moment là. L'ensemble de la paroisse Tessens et la Côte compris compte à cette date 1948 personnes pour 362 feux (ou famille vivant sous le même toit).

C'est donc dans ce contexte que les habitants de la Côte veulent se séparer d'Aime.

Les communiens du quartier de la Côte désirent se séparer d'Aime car, disent ils dans une supplique adressée à l'archevêque François-Amédée MILLIET DE CHALLES le 2 avril 1700 : « ils sont fort éloignés d'Aime et dans l'impossibilité même de s'y transporter dans la saison d'hiver, à cause que les chemins sont impraticables par suite des neiges et des glaces qui s'y rencontrent, principalement à l'égard des personnes âgées et des petits enfants ; ils n'y passent qu'en danger de leur vie ... et la plupart des femmes naturellement portées à la dévotion sont exposées d'aller à la messe en hiver, les unes se déchaussant leurs souliers pour passer et descendre sur la glace dans deux ruisseaux assez spacieux ; que plusieurs femmes y ont fait des chutes dans le temps qu'elles attendaient des enfants, ce qui occasionne de graves accidents et parfois des scènes dans les ménages ... »

Évidemment c'était un peu exagéré bien que le chemin descendant à Aime ne devait pas toujours être très praticable. Mais tout est bon pour arriver à ses fins. La supplique continue : « ... les gens de la Côte sont obligés d'y envoyer le plus souvent avant le jour quantité d'hommes pour y faire le chemin, pour se trouver aux premières messes, afin d'y envoyer à leur retour le reste de la famille aux grand'messes étant obligés aussi la plupart du temps d'y envoyer leurs enfants et bergers la veille des dimanches et fêtes et, pour entendre la messe du lendemain, ils doivent coucher dans les écuries sans séparation de sexe, ce qui est scandaleux, au grand regret des pères et mères

de familles et des maîtresses des bergers et des bergères». De plus, on laisse entendre que le curé d'Aime et ses vicaires n'ont pas le pied aussi alpin que les gens de la Côte, que par suite, ils ne célèbrent que rarement la messe, que beaucoup de personnes âgées, infirmes, sont privées des sacrements de la religion.

Les gens d'Aime, eux pensent tout différemment. Ils disent que l'église a été bâtie pour la population des quatre quartiers ; qu'elle sera trop grande pour trois quartiers seulement ... que ceux du Révers et de Tessens peuvent donner les mêmes raisons pour se séparer eux aussi ... qu'enfin l'église d'Aime perdra de son importance et que surtout les frais d'achèvement, d'entretien et de réparations retomberont sur un trop petit nombre de paroissiens ... des réclamations toutes aussi recevables que celles de la Côte .... sans oublier le curé et les autres prêtres d'Aime qui pensent à leurs revenus qui vont fondre .... La séparation n'est pas facile. Négociations et procès ... tantôt en faveur de l'une ou l'autre partie suivant l'influence des personnes et du moment. Le prince héritier optera en faveur de la séparation : les coterains lui en seront reconnaissant (ainsi qu'à Victor Amédée II) en donnant le nom de St Amédée à leur nouvelle paroisse. Il s'agit d'Amédée IX, duc de Savoie de 1465 à 1472, marié à Yolande sœur de Louis XI. Il fût plus un moine qu'un véritable homme d'État. Il a été décrété bienheureux, mais n'a jamais été canonisé. Le prince héritier Victor Amédée ne régnera pas puisqu'il décède en 1715. Amédée IX était également le fils du duc Louis qui en 1442 avait « albergé » aux communiens de la Côte le territoire « depuis l'eau d'Izère à la Grande Parey », soit un contrat de location perpétuel contre une redevance annuelle. Sans attendre la fin des procès, les coterains continuent la construction de leur église et sont certains de gagner une fois qu'ils auront l'église et qu'ils pourront subvenir à l'entretien d'un curé et d'un vicaire. En octobre 1702, le coeur de la nouvelle église est terminé et il sera béni en décembre par Rd Nicolas GACHET curé de Granier

## Les 300ans de L'église

L'affaire a été portée en cours de Rome et Charles François de SALES, prévôt de Genève est chargé par le pape Clément XI de faire une enquête. Il rédigera un rapport favorable à la séparation. Le 23 mai 1703 un « bref ou bulle pontifical » érigea la commune de la Côte en paroisse autonome. Mais, cela ne suffit pas.

Il faut encore l'accord du Duc Victor Amédée II. C'est Pierre JACQUET ou JACCQUETI maître maçon et tailleur de pierre natif de Riva en Val Sesia qui construit l'église. C'était lui également qui avait reconstruit la chapelle du Villard en 1695

1.5.1695 Prix fait .... les hommes et communiens du Villar ... donnent en tache et prix fait à hon. Pierre JAQUET et Antoine ROUGE maistres massons de la par. de la Rivaz en Milanois ... de faire de neufs une chapelle au dict village du Villar en bonne massonnerie au lieu ou il y en a desjaz une de la longueur et largeur de la mesme maniere porté par le devis dressé par le dict sr CROSE soit le dessin dressé et trassé par le dit masson à tout signé par le dict sieur curé .... pour 500 florins .... (ADS E 846 Me Nicolas BRUNET notaire)

Enfin, par lettres patentes de mars 1714, le roi Victor Amédée II permet la désunion d'avec Aime des villages de la Côte, sauf Le Villard qui devra attendre jusqu'en 1840. Rd Joseph GLEROZ de Queige en sera le premier curé. Déjà en 1702 on pensait la création de la paroisse imminente, on en trouve mention dans les testaments 4.9.1702 Testament d'hon.ble Jaques fils de fû André BUTHOD CHABOD de la Siaz par. d'Ayme marchand negociant au duché de Lorraine .... en parfaite santé de corps et d'esprit ... cas advenant qu'il decede en ce pays il veut estre enterré au cemetiere de la nouvelle eglise parroissiale que l'on pretend établir en la chapelle de St Laurent au village de Pierrolaz quartier de la Coste, et au cas que la dite esglise parroissiale ne reussiroit pas il veut que ce soit au vaz de son fû pere dans le cemetiere de l'eglise parroissiale du dit Ayme .... fondation perpetuelle en la cha-

pelle et confrerie qui sera erigée en la dite eglise parrochiale de la Coste si elle s'establit la somme capitale de six vingts florins qu'il veut estre payée dans la dite année de son deces par ses heritiers bas nommés entre les procureurs de la dite confrerie ... heritiers universels, tous les enfans mâles qu'il aura en loyal mariage à l'heure de son deces ... les filles ... hon. Pierre BUTHOD son frere et à son default les enfans legitimes tant mâles que filles ... hon.ble Joseph BUTHOD CHABOD son autre frere marchand établi dans la ville de Nancy en Lorraine et à son défaut à ses enfans mâles la somme de 800 florins ... à la Marguerite BUTHOD CHABOD sa soeur femme d'hon. Joseph CHABOD dit CHABODAT du dit lieu de la Siaz les biens et bastimens cy apres ... au dit Ayme ... presents ... Jeam Michel fils d'hon. Antoine JACQUET et Nicolas fils de Nicolas CALCIA maitres massons milarois travaillans au present lieu ... J.C marque du testateur ... fol.154 (ADS 6E 1679 Me Barthélemy CROSAZ notaire) La nouvelle paroisse de St Amédée de la Côte est donc constituée des villages de Béguevay, Pierrolaz, Pré Girod, les Moulins, Prébérard, Lassiaz, la Petite Bergerie, la Grande Bergerie et Montméry. Elle est pourvue d'un curé et d'un vicaire.

Le clocher :

En 1728, en plus de la grande croix du sommet, avec le « pollet » il comportait également 4 petits clochetons dans les angles avec chacun une petite croix. En 1784, il y en a trois. Elles sont bénites cette année là par Rd Jean Claude GIFARD de Montméry, chanoine à Moûtiers ou il est maitre de musique à la cathédrale (on trouve son portrait sur un tableau dans le Musée de l'Académie de la Val d'Isère à Moûtiers) et Rd Pierre RUFFIER du Villard, chanoine et vicaire général de Tarentaise. La Révolution est passée par là et les croix furent brisées. En 1812, il y a 4 cloches. Mais celles actuelles datent de 1859 pour la petite, 1851 pour celle des mcrts, la « seconde » de 1870 et la « bramahéla » ,

## Les 300ans de L'église

, c'est à dire la gueulante, la plus grosse de 1881 qui paraît-il a été en partie financée par une taxe sur les vignes, ce qui a permis de mettre à contribution beaucoup de Mâcotais et quelques Aimerains qui avaient des propriétés sur la Côte.

Le retable :

Il est probable que le retable de la chapelle St Laurent sculpté par François CUENOT aie été remis en place dans la nouvelle église mais il a fortement été remanié depuis et il doit certainement rester très peu d'élément du retable d'origine. Vers 1870 l'ensemble des autels est redoré par DUITTE et DOIX de Beaufort. François CUENOT a réalisé de nombreux retables (dont celui de la Côte et un autre à Granier qui n'existe plus non plus. Mais il a aussi réalisé en outre la façade de la Sainte chapelle au château des Ducs à Chambéry en tant qu'architecte et sculpteur du Duc de Savoie.

Le presbytère :

Le 26.10.1713 : Acquis pour la communauté du quartier de la Coste par. d'Ayme et la chapelle de St Laurent fondée au village du dit Pierrolaz à la stipulation d'hon.bles Aymé DUNANT, Jaques de François PLASSIARD, Aymé de fû André PELLICIER, Pierre de fû George PLASSIARD et Antoine de Jean Jaques GIRARD des principaux du dit quartier et procureurs d'iceluy et de la dite chapelle icy presens ... fait d'hon. Jean fils de fû Baltazar PLASSIARD de Pierrolaz, dite par. au prix de 1400 florins ... un bastiment d'haut en bas avec ses places, jardins et verger en dependans le tout joint ensemble situé au village de Pierrolaz proche la dite chapelle St Laurent se confinant ensemblement juxte le grand chemin tendant à la Bergerie du levant, un autre chemin tendant à Pragirod du couchant et les bastiments places et verger de Jean François BONET dessus, et sans y comprendre aucuns meubles sauf ceux qui sont attachés aux murailles, plus une pièce de vigne size au vignoble du dit

en la Malliettaz qu'il maintient de la contenance de 4 fossoriers et 3 quartes .... 880 florins pour le bastiment et ses dependances et 500 florins pour la vigne et 20 florins d'espingle, délivrés par le dit Jaques PLASSIARD en 2 escus neufs et autre bonne monnoye courante ... 370 florins à Dt Jean Antoine MARGUERAT et à moy notaire .... plus six vingt florins qu'il est aussy tenu à la dite communauté de la Coste ..., plus 50 florins par lui dus à hon.ble François de Jaques GIRARD de la Siaz ... 50 florins à Pierre de fû Alexandre PELLICIER ... fol.170 (ADS 6E 1684 Me Barthélemy CROSAZ notaire)

Si vous avez lu mon livre sur les vallées vaudoises du Piémont, il s'agit du même Jean PLASSIARD qui était syndic du quartier de la Côte en 1686 et qui est parti dans les vallées avec de nombreux tarins et Mauriennais dont 70 familles du canton d'Aime où il avait signé l'acte d'acquisition de l'ensemble des biens vendus à Prali dans le Val Germanasca après le départ des vaudois. On trouve son nom dans de nombreux documents concernant les Vallées Vaudoises aux Archives d'État de Turin bien qu'il n'y soit pas resté.

Le Villard :

Comme nous l'avons vu, le Villard n'a pas été rattaché à la nouvelle paroisse de la Côte. Il fait toujours partie de la paroisse d'Aime. Mais là de nouveaux problèmes vont arriver. Les liens entre le temporel et le religieux sont tellement imbriqués que chaque petite chose va devenir un problème compliqué à régler. Cela va des problèmes de montagne, d'eau, de moulins .... Une transaction à l'amiable est signée devant le Sénat de Savoie. Elle est faite à Aime et prononcée à la Côte devant le cimetière de l'église à l'issue des vêpres des pénitents le 10 juin 1715 :

1) la montagne de Mont Rosset ne sera pas partagée mais restera indivise. De même les vieux moulins, les deux moulins neufs édifiés riere Pierrolaz resteront en commun. Dans ces moulins il ne sera jamais permis de faire de la farine baritelée (tamisée) et est prohibé à tous de faire



## Les 300 ans de L'église

moudre ailleurs que dans ces moulins communs, à peine de confiscation du bled et à 14 florins d'amende : 1/3 au dénonciateur, le reste au profit de la commune. Parce que ce sont des moulins nouveaux, ceux du Villard payeront leur part de la batisse de ces moulins, soit 40 livres, sans avoir droit aux revenus passés, mais seulement aux futurs ; ces moulins nouveaux seront accensés séparément et n'entreront point dans l'application de l'aumône.

2) cette transaction règle une question sans importance pour nous, mais très importante à l'époque. La Côte était divisée en quatre quartiers : celui de la Balme, celui de Montméry, celui de Mont Rosset (pour les villages de la nouvelle paroisse) et celui du Villard resté paroissien d'Aime. Une salle d'archives venait d'être construite au dessus de la sacristie. Ceux du Villard payeront leur part. Chaque quartier dispose d'une serrure et d'une clef. Une quatrième serrure sera posée dont la clef appartiendra à ceux du Villard pour qu'on ne puisse pas aller dans les archives les uns sans les autres pour la bonne conservation de la chose commune.

3) Ceux du Villard, après avertissement devront se rendre devant la nouvelle église pour élire les trois syndics accoutumés. Si le syndic est du Villard, les autres villages nommeront seuls les conseillers et inversement.

4) En ce qui concerne les prudhommes pour assister à la taille et à la capitation, le Villard choisira le sien à son gré. Enfin il ne sera pas possible de recevoir des communiens nouveaux sans une assemblée générale des quartiers.

Tout n'est pas réglé pour autant. De nombreux conflits auront lieu et même des procès entre les communiens du Villard et ceux de la paroisse de la Côte. Le Rd Jean Jacques DUNAND curé d'Aime a gardé autorité sur le Villard. Il perçoit donc de chaque famille un quartan de blé. C'est en quelque sorte le denier du culte de

de l'époque. Lui même ou un de ses vicaires y assurait les messes de fondations à la chapelle St Blaise, la bénédiction des familles en automne, la messe en la chapelle St Barnabé sous Rocheboc au printemps et en automne lorsque les troupeaux sont dans les montagnettes et surtout la bénédiction des troupeaux à la montagne de Mt Rosset où, à la fin de l'été il recevait un beau gruyère.

Mais, les autres habitants de la Côte, eux ne dépendent pas du curé d'Aime et le curé de la Côte entend exercer dans sa propre paroisse et entend bien également profiter des profits qui y sont attachés. De plus, les habitants du Villard qui d'une part vont à l'église à Aime sont d'autre part obligés de monter dans le haut de la commune pour cultiver les terres qu'ils ont ou pour leur provision de bois dans les forêts communales sont également obligés de monter à Pierrolaz pour les assemblés des communiens avec les syndics ou pour consulter les archives. Ils ont donc des va et vient qui sont multipliés. Ce qui fait que tout doucement les habitants du Villard montent à Pierrolaz pour les assemblées communales qui se passent devant l'église en profitent pour faire leur devoirs religieux également. Et finalement, ils vont progressivement refuser d'acquitter les redevances au curé d'Aime et encore plus de participer aux frais de l'église d'Aime. Après plusieurs tentatives qui échouent, en 1733 un projet d'union est préparé : « Ceux de la Côte s'engagent à payer à ceux du Villard 150 livres, 100 bichets de bled, deux tiers seigle et un tiers orge, sous condition que ceux du Villard qui dépendent déjà temporellement de la Côte feront l'union, c'est à dire leurs devoirs spirituels à la Côte, qu'ils considèrent l'église de la Côte comme leur véritable et mère église. A condition que ceux de la Côte permettent à ceux du Villard de leur faire profiter des biens de la communauté, sans aucune réserve, pâturages, montagnes et autres droits.

Ceux du Villard s'engagent à fournir le pain béni à la Côte.

## Les 300 ans de L'église

Et si un procès est fait par Rd RACT curé d'Aime, ceux de la Côte s'engagent à payer les frais commun. Mais si l'autorité supérieure empêche cette union, la situation restera comme par le passé ». Mais cette tentative d'union échoua comme les précédentes. La communauté des prêtres d'Aime a tout fait pour faire échouer le projet.

Divers événements graves viendront empêcher le projet de reprendre vie. D'abord la guerre de succession d'Autriche pendant laquelle les espagnols alliés des français occuperont la Savoie de 1742 à 1749.

De nouvelles fortes impositions soit en argent, soit en produits de toutes sortes vont peser sur les habitants. Puis la Révolution française et l'Empire Napoléonien viendront perturber les habitants. Ce n'est qu'après le retour de la Savoie dans le Royaume de Piémont-Sardaigne que l'union du Villard à la paroisse de la Côte pourra de nouveau être envisagée.

En 1801 a lieu la signature d'un Concordat entre Napoléon et le pape. Le Diocèse de Tarentaise est uni à celui de Chambéry jusqu'au retour dans le giron savoyard. Dans ce Concordat, une phrase va permettre l'union du Villard à la paroisse de la Côte : « De même, dans chaque diocèse, l'évêque doit faire une nouvelle circonscription des paroisses, en particulier de telle sorte que le territoire de la commune et celui de la paroisse coïncident ... ».

On a pas du faire de publicité de cette phrase puisque le 4 août 1803 Tessens se sépare d'Aime et devient paroisse, mais Villaroland qui fait partie de la commune de Tessens reste dans la paroisse d'Aime. Mais il va servir au Côterains pour enfin arriver à leur fins bien que depuis 25 ans la Savoie soit redevenue Savoyarde et non française.

La vacance du siège épiscopal de Tarentaise à la mort de Mgr Antoine ROCHAIX va encore retarder le rattachement

du Villard à la Côte jusqu'à la venue de Mgr Jean François TURINAZ nouvel évêque de Tarentaise en 1838. Enfin, comme l'écrit Pierre VILLIEN dans son « journal d'un paysan », « le dimanche des Rameaux -12 avril 1840 - le village du Villard à fait son entrée à l'église de la Côte pour être paroissien »

J'ai volontairement raccourci cet épisode de l'entrée du Villard, si vous souhaitez en savoir plus, reportez vous aux « Notes d'Histoires » de l'abbé Joseph Amédée PLASSIARD.

Pour terminer, je dirai qu'aujourd'hui, 300 ans après la création de la paroisse de la Côte, depuis quelques années celle-ci n'existe plus, pas plus que celle d'Aime, de Granier ou de Valezan et d'autres encore.... , puisqu'il n'y a plus que la paroisse St Martin qui les réunit toutes. Mais chacun a gardé son église.

Exposé :  
Noël SIMON CHAUTEMPS,  
25 octobre 2014

# On n'a pas tous les jours 100 ANS

*« L'âme des hommes est pareille au vieux bois,  
S'élance et se tord, mais jamais ne ploie  
Au fil de l'existence voit les époques changer  
Elle s'entoure d'expérience au fil des années »*

**N**otre centenaire Albert OLLINET, né le 14 février 1915, dans une famille de 9 enfants (à ce jour, il lui reste une soeur Ludivine), s'est marié avec Julia LUISET. Ils ont eu 4 enfants et 6 petits-enfants.

A l'âge de 9 ans, il travaillait déjà pour aider sa famille. Après 4 ans au service de la Nation (2 ans de service militaire + 2 ans de guerre en Alsace), il étudiera à l'école fruitière à Bourg-st-Maurice, deviendra fromager ; il se consacrera toute sa vie à la fabrication du Beaufort. Toujours partant pour faire la fête, raconter des blagues (et en faire), pousser la chansonnette accompagné de son accordéon. Son optimisme, sa philosophie de vie lui ont permis de traverser les épreuves de la vie.



*« Afin de fêter son anniversaire, vous êtes invités à  
venir partager un moment de convivialité »*

*Samedi 14 février 2014 à partir de 16h30*

*Les festivités auront lieu à la  
Salle Des Fêtes de la Côte D'Aime*

# Le Marché du Jeudi à Aime

Tous les jeudis pour vous rendre au marché d'Aime, il existe une ligne de transport. Ce service est à la disposition de tous les habitants de la commune de La Côte d'Aime.

Jusqu'à présent la moitié du coût était pris en charge par le conseil général. Depuis le 1er janvier de cette année, la subvention consentie n'est plus attribuée. Afin de garder ce service, la municipalité s'est penchée sur le problème et espère pouvoir obtenir à nouveau cette subvention.

Il nous était impensable de ne plus avoir ce service même, s'il faut le reconnaître, il n'est pas beaucoup utilisé. Nous pensons que ne serait-ce pour une personne, cela vaut le coup de le garder ! Cette ligne permet aux personnes sans véhicule, au moins une fois dans la semaine d'avoir une autonomie totale pour descendre à Aime sans avoir à demander ou attendre qu'on les descende !

*A ce jour, la réponse du Conseil général ne nous est pas parvenue officiellement, nous avons donc décidé jusqu'au 31 janvier de maintenir ce service tous les 15 jours aux mêmes horaires. Dès que nous aurons une réponse définitive et favorable le service reprendra toutes les semaines.*

*A l'époque du co-voiturage et des économies, nous vous incitons à utiliser ce transport pour vous rendre au marché !!! Les Taxis Alain Bouzon effectueront cette liaison.*

## Horaires

### Aller

MONTMERY	BERGERIES	PRE BERARD	CHEF LIEU	VILLARD	COTE ROUSSE	AIME
08:45	08:50	08:52	08:54	08:56	08:58	09:00

### Retour

AIME	COTE ROUSSE	VILLARD	CHEF LIEU	PRE BERARD	BERGERIES
11:00	11:05	11:08	11:10	11:12	11:14

#### Tarifs :

- Montméry, Les Bergeries .....5.50 €
- Pré Bérard, Chef Lieu, Béguevey.....4.40 €
- Le Villard, Côte Rousse .....3.40 €

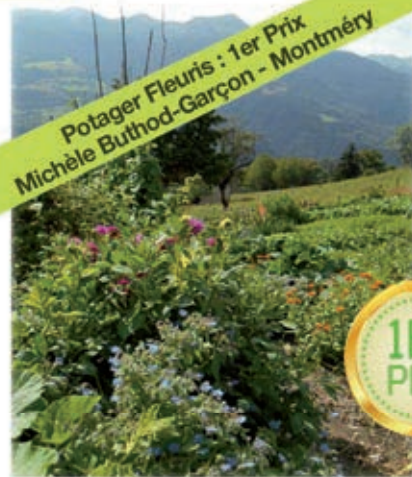
Martine HOËN  
Adjointe en charge des affaires scolaires



# Maisons et Potagers Fleuris

Maison  
Fleuris

Potager  
Fleuris



## Les Activités périscolaires de l'école.

Depuis la rentrée de septembre les « petits Côterains » âgés de 3 à 10 ans, profitent pleinement de la nouvelle réforme des rythmes scolaires ! Si entre les parents, l'équipe enseignante et la municipalité l'unanimité ne serait pas totale et les avis divergeants sur le bien fondé de cette nouvelle organisation qu'il nous est demandé de mettre en place, il est probable qu'une grande majorité des enfants voterait pour une reconduction !!



Ils ont commencé la période 3 des activités depuis la rentrée des vacances de Noël et après avoir pratiqué le tir à l'arc, le longboard, l'initiation à la pêche, la zumba, le théâtre, l'art plastique, l'anglais sous forme de jeux, la sophrologie et retrouvé Delphine et ses bénévoles à la bibliothèque itinérante, l'informatique, le cirque les attendent. Les enfants montrent toujours beaucoup d'enthousiasme à pratiquer et s'initier à de nouvelles activités.

Mes remerciements iront tout droit aux agents communaux en charge de l'école : Delphine qui a pris à bras le corps l'activité Bibliothèque et qui, outre le prêt de livre, propose aux enfants chaque semaine une activité manuelle. Valérie, en qualité d'ATSEM, qui encadre les petites et moyennes sections pendant la sieste et durant les activités l'ensemble des maternelles. Nathalie, remplaçante de Sabine pendant son arrêt maladie, qui a accompagné tout au long de l'automne, les enfants de l'école au stade et du stade à l'école ! Sabine qui aide soit en bibliothèque soit les intervenants. Sans oublier les secrétaires de Mairie qui ont participé à leur manière à la mise en place de cette réforme !

Et merci à Lionel, Jean-Marie et Gaby qui ont découpé un à un, 40 sapins de Noël en bois pour l'activité d'art plastique ! Voilà, sans l'investissement de chacun pour la mise en place de ces activités, celles-ci ne seraient pas ce qu'elles sont !!! La mutualisation au niveau des Versants d'Aime, projet qui plane au dessus de nos têtes, nous amènera peut-être à revoir notre organisation l'année prochaine, mais cela fait partie des pages de l'histoire qui ne sont pas encore écrites !!! Ah ! J'oubliais !!! Merci au Père Noël d'avoir fait la surprise aux enfants de venir, vendredi 19 décembre, et de leur avoir apporté des papillotes!!

Martine HOËN  
Adjointe en charge des affaires scolaires

## NOUS LANÇONS UNE NOUVELLE RUBRIQUE !

*Aidez nous à le rendre vivante !  
Nous vous invitons donc à nous adresser des photos prises à l'occasion  
d'une naissance, d'un mariage, etc...  
Nous nous ferons un plaisir de les publier.*

### *Ils ont vu le jour :*

- Rosalie EYNARD le 13 mars
- Tessa DELORME le 30 avril
- Etan PELLOUX le 10 mai
- Lana PEYRICHOU le 16 juillet
- Nolan LAMBERT le 07 novembre

### *Ils se sont mariés :*

- Jean-Philippe CASTELLI et Kaori SAKAÏ le 22 août
- Emmanuel DE CLAVIERE et Capucine SCHAUBLÉ le 28 octobre

### *Ils nous ont quittés :*

- Henri TRESALLET le 17 septembre
- Suzanne PERRAUDAT née OLLINET le 1er novembre
- Emile Villien le 3 mars
- Jeanne Bouzon

### *Texte et Photos*

*Un grand merci aux enfants de l'école, Delphine, René, Charles, Freddy, Daniel, André, Noël, Dédé, Gilles, Christiane, qui ont grandement contribué à la préparation de cette édition.*

*Leur aide est précieuse !*

## Infos utiles

**Syndicat d'initiative :**  
04 79 55 69 25

**Heures d'ouverture :**  
- Mardi et vendredi de 09H00 à 11H00  
et de 14H00 à 16H00  
(en dehors de ces horaires, sur rendez-vous)  
[si.lacotedaime@free.fr](mailto:si.lacotedaime@free.fr)

**Bibliothèque :**  
04 79 09 74 69

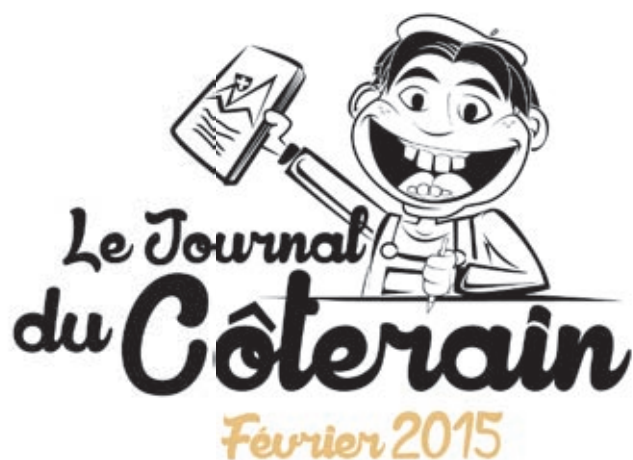
**Heures d'ouverture :**  
- Mercredi de 09H00 à 12H00  
- Mercredi de 14H00 à 16H00  
- Jeudi de 14H00 à 16H00  
- Vendredi de 18H00 à 19H00

**Fruitière et Ecole d'Autrefois :**  
04 79 55 69 25

Visites sur rendez-vous.  
Renseignements au SI

**Mairie :**  
04 79 09 70 62

**Heures d'ouverture :**  
- Mardi après-midi de 14h à 17h00  
- Mercredi après-midi de 14h à 17h30  
- Vendredi matin de 9h à 12h00  
- Vendredi après-midi de 14h à 17h00



Responsable de la publication :  
Daniel RENAUD – Mairie – Pierrolaz  
73210 LA COTE D'AIME – Janvier 2015